



Cotonou, le 05 AOUT 2021

Le Ministre

N° 2502 /MIT/DC/SGM/DT/PL/SA

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE

Le Ministre des Infrastructures et des Transports communique :

En ces temps de montée des eaux, le transport des personnes et des biens par voies d'eau intérieures présente des risques considérables d'accidents pouvant entraîner des pertes en vies humaines.

En conséquence, j'invite les usagers de nos voies d'eau intérieures en général et les conducteurs d'embarcations (piroguiers et barquiers) en particulier à observer les mesures de sécurité liées au transport fluvio-lagunaire en respectant les consignes essentielles ci-après :

- éviter la navigation en période et en zone critiques et à risque ;
- éviter la mise en circulation des embarcations dont la flottabilité et la stabilité ne sont pas suffisantes ;
- éviter la surcharge ;
- porter des gilets de sauvetage pour tout déplacement ;
- dénoncer aux autorités locales, tout comportement à risque.

J'en appelle au sens de responsabilité de chacun et de tous en cette période critique pour la préservation des vies des usagers de nos voies d'eau intérieures.



Hervé HEHOMEY